

RCS : PAU

Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00162

Numéro SIREN : 848 422 911

Nom ou dénomination : 1988 ALL-STAR BARBER

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2021 sous le numéro de dépôt 7201

Désignation de l'entreprise **SASU 1988 ALL STAR BARBER** Néant

 Adresse de l'entreprise **48 B RUE MONTPENSIER 64000 Pau**

 Numéro SIRET* **8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 ,8**

 Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

	Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
	31/12/2020	31/12/2019

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le		
				Net 3	Net 1	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial*	010	012			
	Autres*	014	016	0	252	
	Immobilisations corporelles*	028	030	2855	0	
	Immobilisations financières* (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	2855	252	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	389	0	
	Marchandises*	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Cher clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074		502
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	4817	1787	
	Charges constatées d'avance*	092	094			
	Total II		096	098	5026	2289
Total général (I + II)		110	112	8061	2541	

PASSIF			Exercice N NET		
			1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	500	500	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134	-819	0	
	Résultat de l'exercice	136	-4677	-819	
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142	-4996	-319
	Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2320	800	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N-1)	169	5035	2060	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III		176	13057	2860
Total général (I + II + III)		180	8061	2541	

RENVois			
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 1988 ALL STAR BARBER		N° d'ent. <input type="checkbox"/>								
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le								
				3 1 1 2 2 0 2 0								
				Exercice N-1 clos le								
				3 1 1 2 2 0 1 9								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210								
	Production vendue	{ biens — dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214								
			217	218	16330							
					8919							
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222								
	Production immobilisée*			224								
	Subventions d'exploitation reçues			226	8946	0						
Autres produits			230	13	0							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	25289	8919						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234								
	Variation de stock (marchandises)*			236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1341	181						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	-389	0						
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	11021	5028						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	606	244	606	0					
	Rémunérations du personnel*			250	14647	3568						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	909	357						
	Dotations aux amortissements*			254	1498	253						
	Dotations aux provisions			256								
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* }	259		262	129	0						
		260										
Total des charges d'exploitation (II)				264	29762	9387						
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-4473	-768						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280								
	Produits exceptionnels		(IV)	290								
	Charges financières		(V)	294	204	51						
	Charges exceptionnelles		(VI)	300								
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306								
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-4677	-819						
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	4677						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318								
	Provisions non déductibles*			322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324								
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330						
Déductions	Entreprise nouvelles (cf. section)	986		Zone franche urbaine (cf. articles et articles A)	987		Zones de revitalisation rurales (cf. articles et articles)	138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. section)	981		Jeune entreprise innovante (cf. section A)	989		Pôle de compétitivité (cf. articles)	990				
	Divers dont ZA (cf. paragraphes)	345		Investissements outre-mer	344		Crédence due au report en années du déficit	346				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	4677			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises L.S. seulement)			356								
	Déficits antérieurs reportables* dont imputés sur le résultat :							350				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	4677			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380			n° du centre de gestion agréé :	388				
Montant de la T.V.A. collectée	374		Effectif moyen du personnel*	376		dont apprentis	2	handicapés :		Effectif affecté à l'activité artisanale	861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399								

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033B - IMPRIMERIE NATIONALE - Février 2014 - BF 996

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

 Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SASU 1988 ALL STAR BARBER** Neant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		621		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2				
Constructions	720		725			3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5				
Matériel de transport	750		755			6				
Autres immobilisations corporelles	760		765			7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		819	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		0	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		819	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		4677	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870		5496	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>		
VI CRÉDITS D'IMPÔT										
Crédit d'impôt recherche		202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants		203		Crédit d'impôt famille		204
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		205		Crédit d'impôt investissement en Corse		206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		207
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)		208		Autres imputations		211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		139

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

Désignation de l'entreprise : SASU 1988 ALL STAR BARBER		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le :01/01/2020..... et clos le :31/12/2020.....		Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	111	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	113	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges facturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	118	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, ...), T.I., P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 145 et portées en ligne 128.



Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III au C.G.T.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 1988 ALL STAR BARBER

ADRESSE (voie) 48 B, rue Montpensier

CODE POSTAL 6 4 0 0 0

VILLE Pau

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique ABLOUK Prénom(s) Lyana
 Nom marital SAURIN % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 10/08/1995 N° Département 18 Commune St-Amand-Montrond Pays France
 Adresse : N° 71 Voie Avenue de Buros
 Code Postal 6 4 0 0 0 Commune Pau Pays F

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033 - IMPRIMERIE NATIONALE - Mars 2014 - 135 994

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MIE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire
Ann. 35 de l'ann. III au G.U.L.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0

N° SIRET

8 | 4 | 8 | 4 | 2 | 2 | 9 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 1988 ALL STAR BARBER

ADRESSE (voie) 48 B rue Montpensier

CODE POSTAL 6 4 0 0 0 VILLE PAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033G - IMPRIMERIE NATIONALE - Février 2014 - 15/9/99

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



N° 11093 * 15

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067

(2020)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SAS U 1988 ALL STAR BARBER

ANNÉE 2020 ou exercice

du 01/01/2020Adresse 48 B, rue Montpensier 64000 Pauau 31/12/2020**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4	NEANT							
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32								
33								
34								
35								
36								
37								
38								
39								
40								
41								
42								
43								
44								
45								
46								
47								
48								
49								
50								
51								
52								
53								
54								
55								
56								
57								
58								
59								
60								
61								
62								
63								
64								
65								
66								
67								
68								
69								
70								
71								
72								
73								
74								
75								
76								
77								
78								
79								
80								
81								
82								
83								
84								
85								
86								
87								
88								
89								
90								
91								
92								
93								
94								
95								
96								
97								
98								
99								
100								
101								
102								
103								
104								
105								
106								
107								
108								
109								
110								
111								
112								
113								
114								
115								
116								
117								
118								
119								
120								
121								
122								
123								
124								
125								
126								
127								
128								
129								
130								
131								
132								
133								
134								
135								
136								
137								
138								
139								
140								
141								
142								
143								
144								
145								
146								
147								
148								
149								
150								
151								
152								
153								
154								
155								
156								
157								
158								
159								
160								
161								
162								
163								
164								
165								
166								
167								
168								
169								
170								
171								
172								
173								
174								
175								
176								
177								
178								
179								
180								
181								
182								
183								
184								
185								
186								
187								
188								
189								
190								
191								
192								
193								
194								
195								
196								
197								
198								
199								
200								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ①		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑫	
Nom et qualité du signataire		À Pau, le 01/07/2021	
Mme SAURIN, Présidente		Signature:	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.**EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT**



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)



IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SASU 1988 ALL STAR BARBER

Adresse du siège social: 48 B, rue Montpensier
64000 Pau

SIRET: 8 4 8 4 2 2 9 1 1 0 0 0 1 8

Adresse du principal établissement: _____

Ancienne adresse en cas de changement: _____

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante: _____

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: _____

SIRET: _____

B ACTIVITE

Activités exercées: Coiffure

Si vous avez changé d'activité, cochez la case:

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	4677
-------------------	------------------------------	--------------------------	---------	------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%: _____

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%: _____

PV à long terme imposables à 19%: _____

Autres PV imposables à 19%: _____

PV à long terme imposables à 0%: _____

PV exonérées (art. 238 quindecies): _____

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies:

Jeunes entreprises innovantes:

Zone franche urbaine:

Pôle de compétitivité:

Entreprise nouvelle, art. 44 septies:

Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies:

Autres dispositifs:

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies:

Société d'investissement immobilier cotée:

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas): _____

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%: _____

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt: _____

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité: _____

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%: _____

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: _____

Nom et adresse du conseil: René SOMIAN
02 Impasse Joliot Curie
64110 Jurançon

Tél: _____

Tél: 06.32.37.76.85

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: _____

Identité du déclarant: _____

N° d'agrément du CGA: _____

Date: 01/07/2021

Lieu: Pau

Qualité et nom du signataire: Présidente - Mme SAURIN

Signature: _____

La charte du contribuable: des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Copie certifiée conforme à l'original

Fait à Pau le 24 août 2021

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	5	6	7	8
Madame SAURIN Lyana							
71, avenue de Buros							
64000 Pau							

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques, marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée.	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques, marque et puissance	Service auquel la voiture est affecté	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	6692
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

S.A.S.U. 1988 ALL STAR BARBER

Société d'Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 €

Siège Social : 48 B, rue Montpensier
64000 Pau
848 422 911 RCS PAU

RAPPORT DE GESTION

La soussignée Lyana SAURIN, associée unique et Présidente de la Société d'Action Simplifiée Unipersonnelle S.A.S.U. 1988 ALL STAR BARBER, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, se traduit par un chiffre d'affaires de la société se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 16 3293,71 euros contre 8 619 euros l'an passé à la même période, soit une augmentation de 7710,71 euros, ou de 89,46 % .

Le total des produits d'exploitation au cours de cette période sont de 25 288,20 euros, contre 8 619 euros l'an passé à la même période, soit une augmentation 16 669,20 euros, ou de 193,40 %

Le total des charges d'exploitation au cours de cette période sont de 29 760,79 euros contre 9 387,17 euros l'an passé à la même période, soit une augmentation de 20 373 ,62 euros, ou de 217,04 % .

Le total des produits financiers au cours de cette période sont de 0 euros comme l'an passé, à la même période.

Le total des charges financières au cours de cette période sont de 204 euros contre 51,13 euros l'an passé à la même période, soit une augmentation de 152,87euros, ou de 298,98 %.

Le résultat d'exploitation au cours de cette période est de -4 472,59 euros contre -768,17euros l'an passé à la même période.

Le résultat courant avant impôt au cours de cette période est de -4 676,59 euros contre -819,30 euros l'an passé à la même période.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de 4 676,59 euros contre 819,30 euros l'an passé à la même période.

LS

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Rien de particulier n'est à signaler.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilité de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes les charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 font ressortir une perte de 4 676,59euros qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante:

de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant
- à 4 676,59euros.

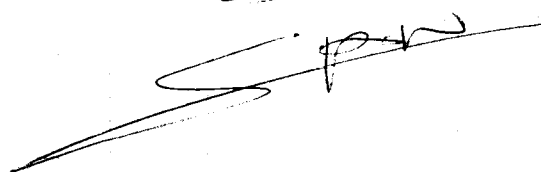
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique

CS



S.A.S.U. 1988 ALL STAR BARBER

Société d'Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 500 €
Siège Social : 48 B, rue Montpensier
64000 Pau
848 422 911 RCS PAU

Courrier reçu le

24 AOUT 2021

GTC PAU

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU VENDREDI 30 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt un, et le vendredi 30 juillet au siège de la société,

Madame SAURIN Lyana , demeurant 71, avenue de Buros 64000 Pau

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 5 euros composant le capital social
de la SASU 1988 ALL STAR BARBER,

Associée unique et Présidente de ladite société,

I- A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT:

En sa qualité d'associée unique et Présidente, Madame SAURIN Lyana a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- la constatation des dividendes distribués.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de 4 676,59 euros de la manière suivante:

Affectation de la perte au compte de report à nouveau soit 4 676,59 euros.

LS

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique prend acte et approuve la convention suivante visée à l'article L 223-19 du code de commerce intervenue au titre de l'exercice écoulé.

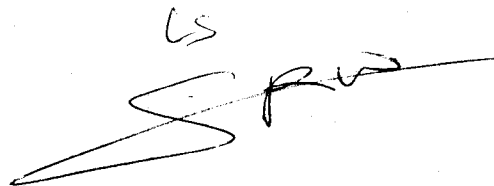
-Au titre de son mandat social, l'associée unique n'a perçu aucune rémunération.

QUATRIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est à noter qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Lyana SAURIN
Associée unique et Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LS' followed by a stylized signature, positioned below the printed name and title.